



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 06 juillet 2026 à 20 h 00 à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph-de-Kamouraska au 130, Route de l'Église.

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Pierre-Yves L'Hérault, conseiller siège no. 2
Catherine Gagnon, conseiller siège no. 3
Claude Ouellet, conseiller siège no. 4
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6
Est absent : Manon Guérette, conseillère siège no. 5

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assistent également à la séance :

René Dufour, directeur général et greffier-trésorier
Robin Lapointe, responsable des travaux publics

1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par madame Nancy St-Pierre.

01-07-2026

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Rôle du président et droit de vote
4. Adoption du procès-verbal et période de questions
 - 4.01 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 juin 2026
 - 4.02 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2026
 - 4.03 Première période de questions
5. Administration
 - 5.01 Gestion de l'approvisionnement (GA) – Dossier forêt
 - 5.02 Mise en œuvre de mesures de soutien et de collaboration entre l'organisme JE COLLATIONNE et la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska
 - 5.03 Demande de rencontre du RDSK
 - 5.04 Projet d'acquisition d'une partie de terrain appartenant à la Fabrique de Saint-Joseph-de-Kamouraska
 - 5.05 Acceptation du don d'une partie de terrain de la Fabrique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska
 - 5.06 Adoption Règlement 308-2026 - Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la délégation de certains pouvoirs et les règles relatives à l'autorisation des dépenses, incluant l'encadrement de la carte de crédit municipale
 - 5.07 Rencontre actualisation des protocoles d'entente entre la municipalité et le CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup
 - 5.08 Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028
 - 5.09 Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales

- 5.10 Points du maire
 - ☐ Dépôt des rapports financiers de la MRC de Kamouraska et du TNO
- 5.11 Points du D.G
- 5.12 Points des Comités
- 6. Déneigement / Nil
- 7. Sécurité publique et civile
 - 7.01 Acceptation de la répartition du surplus budgétaire 2025 du Service de sécurité incendie KamEst
 - 7.02 Suivi du projet d'acquisition de génératrices – Mesures d'urgence
 - 7.03 Rencontre d'information en sécurité civile
 - 7.04 Achat d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)
- 8. Hygiène du milieu/NIL
- 9. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles
 - 9.01 Mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Accompagnement dans une démarche d'augmentation de la capacité des installations de traitement des eaux usées du site n° 1
- 10. Urbanisme
 - 10.01 Projets immobiliers
 - 10.02 Révision du schéma d'aménagement
 - 10.03 Révision des règlements d'urbanisme par la MRC de Kamouraska
 - 10.04 Programme d'entente en patrimoine (PEP)
- 11. Voirie
 - 11.01 Rencontre municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska et le MTMD
 - 11.02 Travaux de remplacement de l'égout pluviale de la rue Principale EST
 - 11.03 Demande du Club de VTT Les Maniaques de Woodbridge
- 12. Comptes à payer (juin 2026)
- 13. Commandites, dons, adhésions et renouvellement
 - 13.01 Participation à la campagne de financement « Adoptez un pommier » de La Manne-Rouge, je récolte
 - 13.02 Demande de contribution financière – Campagne de financement 2026-2027 L'Arc-en-ciel du cœur du Kamouraska
 - 13.03 Don à la fondation du CHU de Québec
 - 13.04 Don à la Croix-Rouge canadienne (inondations)
- 14. Divers
 - 14.01 Suivi de l'ouverture d'un service de garde en communauté à Saint-Joseph-de-Kamouraska
 - 14.02 Pétition pour le retour d'un service ferroviaire dans le Bas-Saint-Laurent
 - 14.03 Suivi - Fête nationale du Québec
 - 14.04 Remerciements aux bénévoles et au Comité de développement pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2026
 - 14.05 Suivi – Fête de la pêche 2026
 - 14.06 Remerciements aux bénévoles ayant participé à l'accueil des marcheurs les 17 et 18 juin 2026
 - 14.07 Suivi du projet du quai au pont du village
- 15. Correspondance
 - 15.01 Dépôt d'information – Alliance de l'énergie de l'Est
 - 15.02 Dépôt de la correspondance
- 16. Deuxième période de question
- 17. Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE

Claude Ouellet

APPUYÉ DE

Michel Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en déplaçant le point 11.03 immédiatement après la première période de questions.

3 - RÔLE DU PRÉSIDENT ET DROIT DE VOTE

La personne qui préside la séance, soit Madame Nancy St-Pierre, informe le conseil que, **sauf si elle manifeste expressément le désir de le faire**, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil, tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Madame Nancy St-Pierre, **ne votera pas sur les décisions** du conseil, conformément aux dispositions légales applicables.

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-07-2026

4.01 ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la **séance ordinaire du 01 juin 2026** a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE

Pierre-Yves L'Hérault

APPUYÉ DE

Catherine Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

03-07-2026

4.02 ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la **séance extraordinaire du 22 juin 2026** a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE

Renaud Ouellet

APPUYÉ DE

Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

4.03 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Heure de début : 20 h 10

Heure de fin : 20 h 20

Présence de M. Gilles Dumais de St-Pascal comme représentant du Club Quad les Maniaques de Woodbridge pour la demande du club qui sera traité au point 11.03.

11.03 Suivi – Demande du Club de VTT Les Maniaques de Woodbridge

Avec le consentement des membres du conseil, ce point a été traité immédiatement après la première période de questions plutôt qu'à l'endroit prévu à l'ordre du jour.

Le conseil municipal a pris connaissance d'une demande déposée par le Club de VTT Les Maniaques de Woodbridge, représenté par son vice-président, M. Gilles Dumais.

La demande vise à obtenir l'autorisation de circuler en véhicule tout-terrain (VTT) sur le chemin à Picard ainsi que sur la route Principale afin de permettre une liaison avec la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska. Le club demande également que cette circulation soit autorisée durant les quatre saisons.

Conformément à la Loi sur les véhicules hors route, la circulation des VTT sur les chemins publics est généralement interdite. Toutefois, une municipalité peut autoriser la circulation sur certains tronçons de son réseau routier lorsque des motifs de nécessité ou de connectivité le justifient, sous réserve d'une analyse des enjeux de sécurité et de l'adoption d'un règlement municipal lorsque requis. Les règlements municipaux autorisant la circulation

sur les chemins publics doivent demeurer exceptionnels et être transmis au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Considérant les impacts potentiels sur la sécurité routière, la cohabitation avec les autres usagers, le bruit, ainsi que les résidences situées le long du parcours, il est recommandé que le conseil procède à une analyse détaillée du tracé proposé avant de prendre une décision.

Le club a été invité à déposer un plan précis du parcours souhaité, il a été fourni par courriel le 02 juillet par M. Paradis et déposé sur le nuage pour consultation par le conseil municipal.

La Municipalité organisera une rencontre de travail réunissant MM. Gilles Dumais et Claude Paradis, le comité formé de MM. Claude Ouellet, Pierre-Yves L'Hérault et Michel Bélanger, ainsi que Mme Nancy St-Pierre, mairesse, et M. René Dufour, directeur général et greffier-trésorier.

5- ADMINISTRATION

04-07-2026

5.01 Gestion de l'approvisionnement (GA) – Dossier forêt – Lettre d'intention

Lettre de demande d'appui – Protection des producteurs forestiers privés du Kamouraska

Une lettre de demande d'appui concernant la protection des producteurs forestiers privés et le maintien des retombées économiques régionales liées au secteur forestier sera transmise à l'ensemble des municipalités de la MRC de Kamouraska, à la direction générale de la MRC de Kamouraska, à Mme Nancy Dubé, préfète de la MRC de Kamouraska, ainsi qu'à M. Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud. Cette démarche vise à sensibiliser les partenaires municipaux et politiques aux enjeux soulevés dans le cadre des discussions entourant l'évolution du régime forestier québécois et le Projet de loi n° 11, notamment en ce qui concerne la place des producteurs forestiers privés dans l'approvisionnement des usines de transformation et le maintien des retombées économiques au bénéfice des communautés locales.

05-07-2026

5.02 Mise en œuvre de mesures de soutien et de collaboration entre l'organisme JE COLLATIONNE et la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

ATTENDU QUE la mission de l'organisme JE COLLATIONNE consiste à offrir gratuitement de saines collations aux élèves de l'école primaire tout au long de l'année scolaire;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance de soutenir les initiatives favorisant le bien-être, la réussite éducative et le développement des jeunes de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité et l'organisme JE COLLATIONNE souhaitent unir leurs efforts afin de contribuer à la mise en place d'un filet social favorisant la sécurité alimentaire et le développement des élèves de l'école primaire Saint-Joseph;

ATTENDU QU’il est dans l’intérêt de la Municipalité de soutenir la pérennité du programme JE COLLATIONNE pour les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028;

ATTENDU QUE les parties désirent établir un cadre de collaboration précisant leurs engagements respectifs relativement au soutien financier, à la diffusion des activités de l’organisme et à l’aide logistique lors des livraisons de collations;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Claude Ouellet

APPUYÉ DE

Renaud Ouellet

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska adhère à l’entente de collaboration proposée par l’organisme JE COLLATIONNE pour les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028;

QUE la Municipalité verse à l’organisme JE COLLATIONNE une contribution financière de **500 \$** pour l’année scolaire 2026-2027, laquelle sera entièrement consacrée à l’achat de collations destinées aux élèves de l’école primaire Saint-Joseph et conditionnelle au déploiement du programme dans l’établissement;

QUE la Municipalité désigne **Nancy Boudreault**, à titre de personne-ressource municipale chargée de recevoir les demandes de diffusion de l’organisme et d’assurer le lien avec les outils de communication municipaux, notamment le bulletin municipal, le site Internet et les plateformes numériques de la Municipalité;

QUE la Municipalité s’engage à mettre à la disposition de l’organisme ses moyens de communication afin de promouvoir les activités de JE COLLATIONNE, incluant son spectacle-bénéfice annuel et toute activité liée à sa mission;

QUE la Municipalité désigne un employé municipal afin de prêter assistance aux bénévoles de JE COLLATIONNE lors des cinq livraisons annuelles de collations à l’école primaire Saint-Joseph, pour une durée approximative de 30 à 45 minutes par livraison, et ce, pour les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028;

QUE la mairesse, **Mme Nancy St-Pierre**, et le directeur général et greffier-trésorier, **M. René Dufour**, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l’entente ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette collaboration avec l’organisme JE COLLATIONNE.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 6 juillet 2026.

5.03 Demande de rencontre du RDSK

Suivi de la séance du 1^{er} juin :

Selon les informations transmises par le RDSK, la rencontre portera notamment sur la présentation du réseau et de ses objectifs, le rôle du développement social dans le Kamouraska, les mandats respectifs des organismes partenaires (MRC de Kamouraska, Corporation de développement communautaire du Kamouraska, CISSS du Bas-Saint-Laurent et COSMOSS Kamouraska) ainsi que sur l’apport des municipalités au développement social des communautés.

La date initialement proposée du 16 juin 2026 ne convenant pas aux représentants du RDSK, ceux-ci ont demandé à la municipalité de leur transmettre de nouvelles disponibilités en septembre ou en octobre. **Les dates du 28 septembre et du 6 octobre 2026 ont été proposées aux membres du conseil par l'entremise d'un sondage Doodle** afin de déterminer la date qui conviendra au plus grand nombre.

Pour l'instant, la date la plus populaire sur le DOODLE est le **28 septembre**.

DATE CHOISIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL : 28 septembre

5.04 Projet d'acquisition d'une partie de terrain appartenant à la Fabrique de Saint-Joseph-de-Kamouraska

La municipalité a reçu une correspondance de la Fabrique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska concernant sa demande d'acquisition d'une partie du terrain appartenant à la Fabrique.

Lors de sa réunion du 28 mai 2026, le Conseil de la Fabrique a étudié la demande municipale ainsi qu'un document d'analyse préparé par la conseillère juridique du diocèse portant sur la valeur des terrains comparables du secteur. À la suite des discussions, les membres du Conseil de la Fabrique ont adopté à l'unanimité une résolution autorisant le don du terrain demandé à la municipalité, considérant que celui-ci servira à la réalisation de projets communautaires.

En contrepartie de ce don, la Fabrique formule les demandes suivantes :

- Qu'aucun frais de location ne soit exigé lors de l'utilisation de la salle multifonctionnelle pour la tenue des messes et des activités de financement de la Fabrique;
- Qu'elle soit exemptée des taxes foncières applicables à la valeur du terrain cédé, lorsque de telles taxes pourraient s'appliquer;
- Que les frais d'arpentage et de localisation du terrain soient assumés par la municipalité.

La municipalité demande au Conseil de la Fabrique de recevoir une réponse de la part du diocèse de Ste-Anne-de-La Pocatière.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance de cette décision et à déterminer les suites à donner aux conditions formulées par la Fabrique dans le cadre du projet d'acquisition du terrain.

06-07-2026

5.05 Acceptation du don d'une partie de terrain de la Fabrique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Les conseillers Catherine Gagnon et Renaud Ouellet, ayant déclaré leur intérêt en raison de leurs fonctions au sein de la Fabrique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska, se sont retirés des délibérations et n'ont participé ni aux discussions ni au vote sur la présente résolution.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a présenté à la Fabrique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska une demande visant l'acquisition d'une partie de terrain afin de permettre la réalisation de projets communautaires au bénéfice de la population;

ATTENDU QUE le Conseil de la Fabrique, lors de sa réunion tenue le 28 mai 2026, a adopté à l'unanimité une résolution autorisant le don à la municipalité de la partie de terrain visée;

ATTENDU QUE la Fabrique souhaite, en contrepartie de ce don, que la municipalité assume les frais d'arpentage et de localisation du terrain et a formulé une demande relativement aux frais d'utilisation de la salle multifonctionnelle;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère que cette acquisition constitue un avantage pour la communauté et favorisera la réalisation de projets d'intérêt collectif;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Claude Ouellet

APPUYÉ DE

Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal accepte avec reconnaissance le don d'une partie de terrain offert par la Fabrique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

QUE la municipalité assume les frais d'arpentage, de lotissement, de description technique et tous les frais professionnels requis pour compléter la transaction;

QUE le conseil municipal prenne acte de la demande de la Fabrique concernant les frais d'utilisation de la salle multifonctionnelle et confirme sa volonté de poursuivre les discussions à cet égard, conformément aux ententes en vigueur et aux modalités convenues entre les parties;

QUE le conseil municipal prenne également acte de la demande de la Fabrique concernant toute exemption de taxes pouvant être applicable et s'engage à collaborer, dans les limites de ses pouvoirs et conformément aux lois en vigueur, à toute démarche qui pourrait être requise;

QUE Mme Nancy St-Pierre, mairesse et M. René Dufour, directeur général, greffier-trésorier, soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de cette transaction.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 6 juillet 2026.

07-07-2026

5.06 Adoption Règlement 308-2026 - Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la délégation de certains pouvoirs et les règles relatives à l'autorisation des dépenses, incluant l'encadrement de la carte de crédit municipale

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 308-2026 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er juin 2026;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 308-2026 remplace le règlement numéro 280-2022;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Claude Ouellet

APPUYÉ DE

Michel Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement numéro 308-2026 intitulé :

« Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la délégation de certains pouvoirs et les règles relatives à l'autorisation des dépenses, incluant l'encadrement de la carte de crédit municipale ».

QUE le règlement numéro 280-2022 soit abrogé et remplacé à compter de l'entrée en vigueur du règlement numéro 308-2026.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 6 juillet 2026

08-07-2026

5.07 Rencontre actualisation des protocoles d'entente entre la municipalité et le CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup

À la suite de la rencontre tenue le 9 juin entre la direction de la Municipalité, M. René Dufour, madame Nancy St-Pierre, mairesse, madame Nancy Boudreault, adjointe administrative, madame Caroline Dufour, directrice générale du centre de service scolaire, monsieur Étienne Michaud, directeur de l'école Saint-Louis, et madame Caroline Beaudoin, direction des ressources matérielles du Centre de services scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup, concernant l'actualisation des protocoles d'entente relatifs à l'utilisation des installations scolaires, les éléments suivants ont été convenus :

La Municipalité, détentrice d'un droit d'usufruit sur la salle « Petit gymnase » de l'école Saint-Louis, accepte de céder cet usufruit au Centre de services scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup.

Cette cession sera officialisée par acte notarié. Madame Caroline Beaudoin se chargera de coordonner les démarches nécessaires à cet effet. Il est entendu que les frais relatifs à l'acte notarié seront assumés par la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, en contrepartie de l'annulation des frais de ménage auparavant facturés par le Centre de services scolaire.

Par ailleurs, la Municipalité informe le Centre de services scolaire qu'elle ne souhaite pas conclure de nouveau protocole d'entente pour l'utilisation future des locaux de l'école primaire, considérant qu'elle dispose déjà de la salle multifonctionnelle de l'église pour répondre à ses besoins communautaires et municipaux.

En ce qui concerne l'utilisation de la cour d'école, il est convenu que le protocole d'entente existant, datant de 2011, sera reconduit. Toutefois, des modifications seront apportées aux heures d'utilisation en période scolaire afin de tenir compte de la présence du service de garde (SDG) et de l'évolution des besoins des parties.

Il est également demandé au Centre de services scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup d'afficher de façon visible les heures d'utilisation permises à la population à l'entrée du parc, afin d'éviter toute situation problématique ou tout malentendu concernant l'accès et l'utilisation des lieux.

AUTORISATION DE SIGNATURE – CESSIION DU DROIT D'USUFRUIT DU PETIT GYMNASE DE L'ÉCOLE SAINT-LOUIS DE ST-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

ATTENDU QU'une rencontre s'est tenue le 9 juin 2026 entre les représentants de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska et ceux du Centre de services scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup afin de discuter de l'actualisation des protocoles d'entente relatifs à l'utilisation des installations scolaires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska est détentrice d'un droit d'usufruit sur la salle désignée « Petit gymnase » de l'école Saint-Louis;

ATTENDU QUE les parties ont convenu que la Municipalité céderait ce droit d'usufruit au Centre de services scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE cette cession doit être officialisée par acte notarié;

ATTENDU QUE les frais relatifs à l'acte notarié seront assumés par la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, en contrepartie de l'annulation des frais de ménage auparavant facturés par le Centre de services scolaire;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Claude Ouellet

APPUYÉ DE

Michel Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise la cession du droit d'usufruit détenu par la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska sur la salle « Petit gymnase » de l'école Saint-Louis au Centre de services scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup;

QUE madame Nancy St-Pierre, mairesse, et monsieur René Dufour, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte notarié, document, convention ou autre écrit nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité assume les frais relatifs à la préparation et à la signature de l'acte notarié.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 6 juillet 2026

5.08 Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028

Suivi – Relevé des installations ponctuelles d'eaux usées

Le conseil est informé qu'une réunion de démarrage s'est tenue par visioconférence (TEAMS) le 9 juin 2026 avec M. Daniel Lavoie, technicien principal en traitement des eaux à la Direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques. Cette rencontre visait à préciser les besoins du projet et à planifier les interventions sur le terrain.

Dans le cadre de ce mandat, une visite terrain a été réalisée le 25 juin 2026 afin d'effectuer le relevé des installations ponctuelles d'eaux usées présentes sur le territoire municipal. Les données recueillies serviront à la préparation d'un rapport portant sur l'état actuel de ces installations.

Le conseil prend acte de l'avancement du dossier et demeure dans l'attente des résultats et recommandations qui découleront du rapport à venir.

09-07-2026

5.09 Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du territoire constitue une responsabilité partagée entre différents paliers décisionnels et que le milieu municipal y joue un rôle prépondérant;

CONSIDÉRANT QUE les MRC du Québec sont actuellement engagées dans l'élaboration de plans climat et la révision de leurs outils de planification territoriale afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et de renforcer la résilience des communautés face aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations prévoient notamment la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier, la connectivité écologique ainsi que le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement sur les pratiques agroenvironnementales (RPAE), visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles (REA), a été élaboré sans consultation suffisante des représentants du milieu municipal et sans prise en compte adéquate du processus d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement soulève des préoccupations importantes quant à sa cohérence avec les orientations gouvernementales, notamment en matière de protection des écosystèmes et de gestion durable des ressources en eau;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions du projet de règlement pourraient entraîner la conversion de superficies de couvert forestier en terres agricoles sans encadrement adapté, ce qui irait à l'encontre des objectifs de limitation de la fragmentation du couvert forestier;

CONSIDÉRANT QUE l'introduction d'un principe de préséance pourrait avoir pour effet de limiter la capacité des municipalités et des MRC à encadrer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE cette perte de pouvoir réglementaire risquerait d'entraîner des reculs environnementaux importants et de compromettre les

efforts et investissements réalisés pour améliorer la qualité de l'eau dans plusieurs territoires;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des cours d'eau dans plusieurs municipalités se situent en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles superficies peut contribuer à la vitalité des communautés, dans la mesure où elle s'inscrit dans le respect des outils de planification territoriale et de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE toute nouvelle mise en culture doit assurer la protection des ressources en eau, de l'environnement et de la biodiversité, et s'inscrire dans une démarche d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire pourrait également accentuer les enjeux liés à l'approvisionnement en eau dans certaines régions et avoir des impacts sur différents secteurs économiques, dont l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement pourrait freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques et leur arrimage aux schémas d'aménagement, conformément à la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, c. C-6.2);

CONSIDÉRANT les préoccupations exprimées par le milieu municipal, notamment par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'égard de plusieurs dispositions du projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE des résultats positifs en matière de protection des bandes riveraines, des milieux humides et hydriques et de la qualité de l'eau ont été obtenus grâce à une collaboration étroite entre les municipalités, les MRC et le milieu agricole;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir une approche concertée, adaptée aux réalités territoriales et respectueuse des compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Kamouraska a adopté une résolution demandant la suspension du processus d'adoption du RPAE afin d'en permettre une révision significative en collaboration avec le milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Renaud Ouellet

APPUYÉ DE

Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie la résolution adoptée par le conseil de la MRC de Kamouraska concernant le projet de Règlement sur les pratiques agroenvironnementales (RPAE);

QUE le conseil municipal demande à la ministre responsable du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de suspendre le processus d'adoption du Règlement sur les pratiques agroenvironnementales afin d'en permettre une révision significative en collaboration avec le milieu municipal;

QUE cette révision permette notamment :

- de renoncer à toute disposition conférant une préséance du règlement sur la réglementation municipale visant une protection accrue de l'environnement, particulièrement en ce qui concerne les ressources en eau;
- d'assurer que l'augmentation des superficies en culture soit arrimée au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales élaborées en concertation avec les acteurs du milieu;

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska transmette copie de la présente résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au député de la Côte-du-Sud, à la MRC de Kamouraska ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 6 juillet 2026

5.10 Points du maire

Nancy St-Pierre - Présentation des rencontres auxquelles elle a assisté et travaillé à la suite de la rencontre publique du 1^{er} juin 2026 :

- 4 juin 2026 : Participation à la rencontre annuelle de CommunoVet;
- 7 juin 2026 : Présence au Gala Amateur à St-Joseph-de-Kamouraska;
- 9 juin 2026 : Participation au lancement de la saison touristique de Tourisme Kamouraska;
- 9 juin 2026 : Participation à une rencontre de formation en sécurité civile à Saint-André-de-Kamouraska;
- 10 juin 2026 : Participation à la séance plénière de la MRC de Kamouraska;
- 11 juin 2026 : Participation à l'assemblée générale annuelle de la SADC tenue à l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska;
- 11 juin 2026 : Participation à une rencontre citoyenne concernant les travaux de réfection du pluvial de la rue principale est;
- 15 juin 2026 : Rencontre avec Mme Nancy Fortin relativement à un projet domiciliaire;
- 16 juin 2026 : Participation à une rencontre du comité des ressources humaines;
- 16 juin 2026 : Rencontre de travail avec le comité municipal dans le cadre de l'élaboration du plan de développement;
- 17 juin 2026 : Participation à une rencontre de la Régie intermunicipale;
- 19 juin 2026 : Participation au souper du tournoi de golf au profit de la Fondation de l'Hôpital de La Pocatière;
- 23 juin 2026 : Rencontre avec le comptable de la municipalité;
- 23 juin 2026 : Participation aux activités de la Fête nationale du Québec;
- 25 juin 2026 : Participation à une rencontre en sécurité publique.

Dépôt des rapports financiers de la MRC de Kamouraska et du TNO

La mairesse procède au dépôt des rapports financiers de la MRC de Kamouraska et du Territoire non organisé (TNO) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025. Ces documents ont été remis aux élus lors de la séance du conseil des maires de la MRC tenue le 10 juin 2026.

Les rapports sont déposés à titre informatif afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance des résultats financiers et des faits saillants présentés.

Le conseil prend acte du dépôt de ces documents.

- ❖ Rapport financier 2025 de la MRC de Kamouraska – *déposé sur le nuage à des fins de consultation*
- ❖ Rapport financier consolidé 2025 TNO regroupé Kamouraska - *déposé sur le nuage à des fins de consultation*

5.11 Points du D.G.

- a) Deuxième rencontre avec le comité RH a eu lieu le 16 juin
- b) Travaux de remplacement des égouts pluviaux Principale Est – la rencontre citoyenne a eu lieu le 11 juin au bureau municipal avec M. Pierre-Marc Lévesque, ingénieur chez Bouchard Service-conseil. Présence de presque tous les citoyens touchés par les travaux.
- c) Rencontre de travail avec Nancy Fortin le 01 juillet
- d) Séance préparatoire avec le conseil à prévoir
- e) Borne électrique
- f) Financement – PRABAM : M. Dufour travail à rattacher le financement par projet avec Desjardins.

5.12 Points des Comités

- Comité de développement - café : *Catherine Gagnon*

Rencontre le 02 juin : préparation activité de la St-Jean

Formation d'un mini comité pour le Café

Réédition de compte serait à fournir au Conseil. M. Dufour fera le suivi auprès du Comité.

- Comité de développement - BMX : *Nancy St-Pierre*

Rencontre le 30 juin : 6 membres dont 4 payants, fait mention qu'ils auraient besoin d'une caméra de surveillance (style caméra de chasse) pour la porte du cabanon.

- Comité de développement - Loisirs : *Claude Ouellet*

s/o

- CCU : *Michel Bélanger*

s/o

- Comité embellissement : *Manon Guérette*

Plantation fleurs fait

- Comité Bibliothèque : *Catherine Gagnon*

Rencontre avec M. Bilodeau du Réseau biblio le 15 juin et la responsable de la bibliothèque municipale

Projet dans le café de l'église possible avec la biblio et le Réseau Biblio

- Comité RH : *Manon Guérette, Renaud Ouellet, René Dufour, Nancy St-Pierre*

Rencontre a eu lieu le 16 juin

- **Comité Bâtiments : *Renaud Ouellet, Pierre-Yves L'Hérault, Nancy St-Pierre, René Dufour***

Rencontre le 1 juillet 9h30

- **Sécurité publique : *Claude Ouellet***

09 juin : Présentation du plan de sécurité civile à St-André par M. Maxime Gagné, conseiller en sécurité civile à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent. Avec les membres du conseil municipal, la mairesse ainsi que la direction générale de St-André ainsi que Nancy St-Pierres, mairesse et Nancy Boudreault, adjointe administrative de St-Joseph-de-Kamouraska.

6. DÉNEIGEMENT / NIL

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

10-07-2026

7.01 Acceptation de la répartition du surplus budgétaire 2025 du Service de sécurité incendie KamEst

ATTENDU QUE le rapport financier du Service de sécurité incendie KamEst pour l'exercice financier 2025 fait état d'un surplus et de revenus totalisant 5 497,73 \$;

ATTENDU QUE le surplus a fait l'objet de discussions quant à son mode de répartition, à la suite des recommandations formulées par la firme comptable;

ATTENDU QUE les membres du Comité KamEst ont pris connaissance de ce surplus et ont convenu de le redistribuer en totalité aux municipalités membres du regroupement incendie selon leur quote-part respective pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la part attribuée à la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'élève à 662,00 \$, représentant 12,04 % du surplus total;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE

Catherine Gagnon

APPUYÉ DE

Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la recommandation du Comité KamEst relativement à la distribution du surplus budgétaire 2025 du Service de sécurité incendie KamEst;

QUE la somme de 662,00 \$, représentant la part de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska dans la répartition du surplus, soit versée au surplus accumulé affecté au service incendie de la Municipalité;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Comité KamEst ainsi qu'aux municipalités parties à l'entente intermunicipale.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 6 juillet 2026.

7.02 Suivi du projet d'acquisition de génératrices – Mesures d'urgence

En attente de retours pour les subventions (TECQ)

En attente pour le monte-charge car sera mis dans les mêmes subventions.

En attente de retours pour soumissions des connexions.

7.03 Rencontre d'information en sécurité civile

Une rencontre d'information sur le thème de la **préparation et intervention en sécurité civile** a eu lieu le 9 juin 2026 à St-André-de-Kamouraska. Cette formation était donnée par M. Maxime Gagné, conseiller en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent. La formation a été suivi par M. Claude Ouellet, conseiller responsable en sécurité civile, Mme Nancy St-Pierre, mairesse et Mme Nancy Boudreault, adjointe administrative. Le document de la formation a été déposé sur le nuage à des fins de consultations par les conseillers.

11-07-2026

7.04 Achat d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)

Il est mentionné que le modèle de DEA utilisé est discontinué depuis février 2020, ce qui entraîne l'indisponibilité des batteries et électrodes. Le fabricant (Stryker) propose le remplacement de l'appareil par un nouveau modèle conforme aux normes actuelles et compatible avec les équipements du Service incendie.

Il est mentionné que dans le cadre du programme de rachat du fabricant, un nouvel appareil *Zoll AED Plus automatique (version française avec sac de transport)* est offert au montant de 2 265,00 \$, incluant les électrodes CPR-D Padz et les batteries. Un crédit de 400,00 \$ est également appliqué pour le retour de l'appareil actuel. Des frais de transport assurés de 49,95 \$ s'ajoutent, pour un total avant taxes de 1 914,95 \$.

ATTENDU QUE le défibrillateur actuellement utilisé est discontinué par le manufacturier depuis février 2020, rendant les batteries et électrodes non disponibles;

ATTENDU QUE la soumission a été obtenue par M. Robin Laplante, directeur du Service incendie KamEst, auprès de Cardio Choc Saint-Hyacinthe;

ATTENDU QUE le fabricant propose un programme de remplacement incluant un crédit pour le retour de l'appareil actuel;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière au montant de 1 700 \$ a été transmise à Promutuel Assurance du Lac au Fleuve le 9 juin 2026 afin de soutenir l'acquisition de cet équipement essentiel à la sécurité de la population;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE

Claude Ouellet

APPUYÉ DE

Catherine Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un défibrillateur externe automatisé Zoll AED Plus automatique (version française avec sac de transport) auprès de Cardio Choc Saint-Hyacinthe, au montant de 2 265,00 \$, incluant les électrodes et les batteries;

QUE soit appliqué un crédit de 400,00 \$ pour le retour de l'appareil actuel;

QUE soient autorisés des frais de transport de 49,95 \$ (avec assurances);

QUE le coût total de 2 201,72 \$, taxes incluses, soit autorisé et payé à même les fonds prévus à cette fin;

QUE toute aide financière obtenue relativement à cette acquisition soit affectée à la réduction du coût assumé par la Municipalité;

ET QUE M. René Dufour, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer tout document relatif à la présente résolution.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 6 juillet 2026.

8. HYGIÈNE DU MILIEU/Nil

9. AQUEDUC – ÉGOUT - MATIÈRES RÉSIDUELLES

12-07-2026

9.01 Mandat à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Accompagnement dans une démarche d'augmentation de la capacité des installations de traitement des eaux usées du site n° 1

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite évaluer la capacité résiduelle des installations de traitement des eaux usées du site n° 1 afin de répondre aux besoins actuels et futurs de développement dans ce secteur;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM), par l'entremise de sa Direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques, a transmis une offre de services datée du 29 juin 2026 pour accompagner la Municipalité dans cette démarche;

ATTENDU QUE les services proposés comprennent notamment l'évaluation de la capacité résiduelle des installations existantes, l'analyse des besoins liés au développement projeté, la rédaction d'un rapport technique, les échanges avec les différents intervenants concernés ainsi que l'accompagnement dans les démarches réglementaires et administratives requises;

ATTENDU QUE les honoraires pour ce mandat sont estimés à environ 12 000 \$ avant taxes et seront facturés selon le temps réel travaillé et les débours encourus conformément aux conditions prévues par la FQM;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE

Pierre-Yves L'Hérault

APPUYÉ DE

Michel Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) datée du 29 juin 2026 relativement à l'accompagnement dans une démarche d'augmentation de la capacité des installations de traitement des eaux usées du site n° 1;

QUE M. René Dufour, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution;

QUE les dépenses reliées à ce mandat soient imputées aux postes budgétaires appropriés.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 6 juillet 2026.

10. URBANISME

10.01 Projets immobiliers

Une rencontre a eu lieu le 01 juillet à 9 h au bureau municipal avec Mme Nancy Fortin, Chargé de projet en habitation à la MRC de Kamouraska, Mme Nancy St-Pierre, l'équipe municipale et le Comité de bâtiment composé de messieurs les conseillers Pierre-Yves L'Hérault ainsi que M. Claude Ouellet.

10.02 Révision du schéma d'aménagement

Travaux en cours avec la MRC

10.03 Révision des règlements d'urbanisme par la MRC de Kamouraska

Une séance de travail a eu lieu le 16 juin 2026 entre M. René Dufour, directeur général, Nancy St-Pierre, mairesse et messieurs les conseillers Pierre-Yves L'Hérault, Claude Ouellet et Renaud Ouellet.

Une deuxième rencontre avec la MRC a eu lieu le 2 juillet avec Mme Catherine Langlois et Mme Hélène Levesque.

10.04 Programme d'entente en patrimoine (PEP)

Le directeur général dépose une correspondance de Mme Jeanne Maguire, agente de développement culturel à la MRC de Kamouraska, informant les municipalités que la rencontre prévue en juin avec les représentants des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) dans le cadre du nouveau Programme d'entente en patrimoine (PEP) est reportée après la période estivale.

Cette décision fait suite à la réception des confirmations de financement du ministère, lesquelles nécessitent une révision des budgets attribués à chacune des municipalités participantes. Une nouvelle rencontre devrait être planifiée à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre 2026.

Le conseil prend acte de cette information.

11. VOIRIE

11.01 Rencontre municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska et le MTMD

Rencontre TEAMS le 10 juin avec les intervenants du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant les conclusions de l'analyse de la demande d'étude de sécurité à l'intersection de la route de l'Église et de la rue Principale, ainsi que les recommandations du Ministère.

Le ministère a fait des recommandations d'affichage de panneaux de circulation, de lignage ainsi que des changements à apporter sur les traverses piétonnières.

11.02 Travaux de remplacement de l'égout pluviale de la rue Principale EST

Les travaux ont débuté le mardi 16 juin par la pulvérisation et les travaux de remplacement du pluviale ont, quant à eux, débuté le lundi 22 juin. Nous avons reçu la première recommandation de paiement au montant de 85 863.33 \$ pour Excavation Samuel Beaulieu. Elle a été ajoutée à la liste des comptes à payer pour juin 2026.

13-07-2026

12. COMPTES À PAYER (pour le mois de juin 2026)

SUR PROPOSITION DE

Catherine Gagnon

APPUYÉ DE

Michel Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE les comptes à payer pour le mois de juin 2026 soient approuvés pour un montant de 193 022.81 \$;

QUE les comptes incompressibles s'élèvent à 2 946.26 \$.

Le montant de la marge de crédit s'élève à : 0 \$

13. COMMANDITES. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT - NIL

13.01 Participation à la campagne de financement « Adoptez un pommier » de La Manne-Rouge, je récolte

Le conseil municipal a pris connaissance d'une demande de soutien financier provenant de **La Manne-Rouge, je récolte**, organisme sans but lucratif qui exploite un verger et un espace nourricier accessible à la population du KRTB.

Après analyse de la demande de soutien financier présentée par La Manne-Rouge, je récolte dans le cadre de la campagne « Adoptez un pommier », les membres du conseil municipal conviennent de ne pas participer à cette campagne de financement.

14-07-2026

13.02 Demande de contribution financière – Campagne de financement 2026-2027 L'Arc-en-ciel du cœur du Kamouraska

Le conseil municipal a pris connaissance d'une correspondance provenant de l'organisme Arc-en-ciel du cœur du Kamouraska dans le cadre de sa campagne de financement 2026-2027.

L'organisme, œuvrant depuis plus de 30 ans en prévention et en réadaptation des maladies cardiovasculaires et métaboliques, sollicite l'appui financier des municipalités afin de soutenir la poursuite de ses activités et le développement de nouveaux projets communautaires, notamment des évaluations de condition physique, des programmes de prévention, des activités en nature et des conférences grand public.

ATTENDU QUE l'organisme Arc-en-ciel du cœur du Kamouraska œuvre depuis plus de 30 ans en prévention et en réadaptation des maladies cardiovasculaires et métaboliques;

ATTENDU QUE l'organisme sollicite l'appui financier des municipalités dans le cadre de sa campagne de financement 2026-2027 afin de soutenir la poursuite de ses activités et le développement de projets communautaires;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance des services offerts à la population;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Catherine Gagnon

APPUYÉ DE

Michel Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de **50 \$** à l'organisme Arc-en-ciel du cœur du Kamouraska;

QUE la municipalité statue également sur l'adhésion à titre de membre au montant de 15 \$:

X OUI ☐ NON

QUE le grand total à payer soit établi comme suit :

Grand total : 65 \$

QUE M. René Dufour, directeur général, greffier-trésorier, soit autorisé à procéder au paiement de la présente contribution et de l'adhésion, le cas échéant;

QUE le paiement soit effectué à même le budget prévu à cet effet;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'organisme.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 6 juillet 2026.

13.03 Don à la fondation du CHU de Québec

Le conseil municipal a pris connaissance de la demande de soutien financier présentée par la Fondation du CHU de Québec. Après analyse de la demande et des priorités budgétaires de la Municipalité, les membres du conseil conviennent de ne pas effectuer de contribution financière à cet organisme.

13.04 Don à la Croix-Rouge canadienne (inondations)

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de contribution de la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec. Considérant qu'un don a déjà été effectué par la Municipalité en 2026 pour soutenir des victimes d'incendie, les membres du conseil municipal décident de ne pas donner suite à cette demande.

14. DIVERS

14.01 Suivi de l'ouverture d'un service de garde en communauté à Saint-Joseph-de-Kamouraska

Aucun avancement dans le dossier.

15-07-2026

14.02 Pétition pour le retour d'un service ferroviaire dans le Bas-Saint-Laurent

La mairesse dépose une correspondance reçue de M. Maxime Blanchette-Joncas, député de Rimouski–La Matapédia, concernant la pétition citoyenne e-7344 déposée à la Chambre des communes portant sur l'avenir du transport ferroviaire dans l'Est-du-Québec.

Dans sa correspondance, le député invite les municipalités à appuyer cette démarche visant le rétablissement et l'amélioration du service ferroviaire de passagers dans l'Est-du-Québec afin de favoriser le développement économique, le tourisme, la mobilité durable et l'accessibilité au transport collectif.

La documentation transmise est déposée à titre informatif et le conseil prend acte de cette correspondance.

Attendu que le transport ferroviaire constitue un service essentiel pour le développement économique, touristique, social et territorial des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ;

Attendu que le service ferroviaire de passagers assuré par VIA Rail entre Montréal, Québec et Halifax a vu sa fréquence réduite de moitié en 2012, entraînant une diminution importante de l'accessibilité au transport collectif pour les citoyens de la région ;

Attendu que les horaires actuels des trains dans les municipalités du Bas-Saint Laurent sont peu adaptés aux besoins de la population, limitant ainsi l'utilisation du train comme moyen de transport efficace ;

Attendu que le transport ferroviaire représente une alternative durable à l'automobile et contribue à la réduction des gaz à effet de serre ;

Attendu que la Municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer les infrastructures et services de transport collectif en région ;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Catherine Gagnon

APPUYÉ DE

Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

Que le conseil appuie officiellement la pétition citoyenne e-7344 visant l'amélioration du service ferroviaire de passagers dans le Bas-Saint-Laurent ;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada et à VIA Rail de rétablir un service ferroviaire quotidien, fiable et accessible pour les citoyens des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ;

Que copie de la présente résolution soit transmise :

- Au député fédéral de Rimouski-La Matapédia, incluant La Mitis, Les Basques et la Neigette ;
- Au ministre des Transports du Canada ;
- À VIA Rail Canada ;
- À la MRC de Kamouraska ;
- Ainsi qu'aux municipalités de la région pour appui et sensibilisation.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 6 juillet 2026.

14.03 Suivi - Fête nationale du Québec

Une aide financière de 2 375.14 \$ a été accordée à la municipalité pour l'organisation de la Fête nationale du Québec par la SNEQ.

Une aide financière de 750 \$ a été accordée à la municipalité pour l'organisation de la Fête nationale du Québec par Desjardins, Caisse Centre-Est-du-Kamouraska.

Pour ces deux aides financières, la municipalité a accepté divers éléments de rayonnement.

Le conseil est informé que la Société nationale de l'Est du Québec (SNEQ) a procédé au tirage d'un billet pour le spectacle de Jean-François Pauzé présenté dans le cadre des Grandes Fêtes TELUS. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une activité de reconnaissance visant à remercier les bénévoles ayant contribué au succès des célébrations de la Fête nationale 2026. Pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, le bénévole sélectionné lors de la pige est M. Simon Castonguay.

16-07-2026

14.04 Remerciements aux bénévoles et au Comité de développement pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2026

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec s'est tenue le 23 juin 2026 à Saint-Joseph-de-Kamouraska et qu'elle a connu un grand succès auprès de la population;

ATTENDU QUE la réussite de cet événement repose sur la contribution de nombreux intervenants qui ont participé à sa préparation, à son organisation et à son bon déroulement;

ATTENDU QUE les bénévoles ont généreusement offert de leur temps et de leur énergie afin d'assurer le succès de cette célébration;

ATTENDU QUE les employés municipaux ont apporté leur collaboration à l'organisation et à la tenue de la Fête nationale du Québec 2026;

ATTENDU QUE le Comité de développement de Saint-Joseph-de-Kamouraska a joué un rôle essentiel dans la coordination et la réalisation des activités entourant cette fête;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite souligner l'engagement et le dévouement de toutes les personnes ayant contribué au succès de cet événement rassembleur;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Renaud Ouellet

APPUYÉ DE

Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adresse ses plus sincères remerciements à l'ensemble des bénévoles qui ont participé à l'organisation et au déroulement de la Fête nationale du Québec 2026.

QUE le conseil exprime sa reconnaissance aux employés municipaux pour leur collaboration à la tenue de cet événement.

QUE le conseil souligne de façon particulière l'implication du Comité de développement de Saint-Joseph-de-Kamouraska, dont l'engagement a permis d'offrir à la population une célébration de grande qualité.

QUE le conseil remercie également tous les partenaires et collaborateurs qui ont contribué au succès de cette activité et au rayonnement de la communauté.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 6 juillet 2026.

14.05 Suivi – Fête de la pêche 2026

Le conseil est informé du succès de la Fête de la pêche tenue le 6 juin 2026 à la Halte de la Louve, activité organisée par le Comité de développement de Sainte-Hélène-de-Kamouraska en collaboration avec la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Les organisateurs ont transmis leurs remerciements à la municipalité pour son accueil, son partenariat financier et logistique ainsi que pour l'autorisation d'utiliser le site de la Halte de la Louve. Ils soulignent la qualité des installations, la participation des citoyens et le bon déroulement de l'activité.

Le conseil prend acte des commentaires positifs reçus et des remerciements adressés à la municipalité pour sa collaboration à la réussite de cette activité régionale.

17-07-2026

14.06 Remerciements aux bénévoles ayant participé à l'accueil des marcheurs les 17 et 18 juin 2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a eu le plaisir d'accueillir un groupe de vingt marcheurs à la salle multifonctionnelle le 17 juin 2026;

ATTENDU QUE l'accueil chaleureux, le dévouement et la disponibilité des bénévoles ont grandement contribué au succès de cette halte dans notre municipalité;

ATTENDU QUE Mesdames Nicole Ratthé et Lise Ouellet ont généreusement offert de leur temps afin d'assurer l'accueil des marcheurs et le service du petit déjeuner;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Renaud Ouellet

APPUYÉ DE

Catherine Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

DE remercier chaleureusement Mesdames Nicole Ratthé et Lise Ouellet pour leur précieuse contribution, leur générosité et l'excellent travail accompli lors de l'accueil et du service prodigué aux marcheurs les 17 et 18 juin 2026;

DE souligner que leur implication bénévole contribue au rayonnement de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska et témoigne de l'esprit d'entraide qui caractérise notre communauté.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 6 juillet 2026.

18-07-2026

14.07 Suivi du projet du quai au pont du village

La municipalité souhaite informer les membres du conseil qu'elle prévoit procéder à l'acquisition du quai appartenant à M. Tony Charest de Zone Aventure. Il s'agit d'un quai d'une dimension approximative de 4 x 8 pieds ou de 5 x 10 pieds, plus une passerelle.

M. Charest avait acquis cet équipement au coût de 8 500 \$ et offre de le céder à la municipalité pour la somme de 3 500 \$, payable en 2027. À titre comparatif, l'acquisition d'un quai neuf de caractéristiques similaires représenterait une dépense d'environ 11 000 \$.

Il est également à noter que la municipalité a déjà reçu une contribution financière de 2 500 \$ de Desjardins afin de soutenir la réalisation de ce projet.

La mise en place du quai, de même que les projets d'installation d'un banc et d'un panneau d'interprétation, est prévue en 2027. Afin de contribuer au financement du banc et du panneau d'interprétation, une demande d'aide financière sera déposée dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (FRR – volet 2) de la MRC de Kamouraska.

ACQUISITION D'UN QUAI AUPRÈS DE MONSIEUR TONY CHAREST DE ZONE AVENTURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite améliorer l'accès et la mise en valeur de son secteur riverain par l'installation d'un quai, d'un banc et d'un panneau d'interprétation;

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit acquérir un quai appartenant à monsieur Tony Charest, propriétaire de Zone Aventure, comprenant un quai d'une dimension approximative de 4 pieds par 8 pieds ou de 5 pieds par 10 pieds ainsi qu'une passerelle;

ATTENDU QUE monsieur Tony Charest a acquis cet équipement au coût de 8 500 \$ et accepte de le céder à la Municipalité pour la somme de 3 500 \$, payable en 2027;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un quai neuf présentant des caractéristiques similaires représenterait une dépense estimée à environ 11 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà reçu une contribution financière de 2 500 \$ de Desjardins afin de soutenir la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE l'installation du quai ainsi que la réalisation des aménagements complémentaires, soit l'installation d'un banc et d'un panneau d'interprétation, sont prévues en 2027;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (FRR – volet 2) de la MRC de Kamouraska afin de contribuer au financement du banc et du panneau d'interprétation;

EN CONSÉQUENCE :

SUR PROPOSITION DE

Claude Ouellet

APPUYÉ DE

Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE La Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'acquisition du quai appartenant à monsieur Tony Charest de Zone Aventure, pour la somme de 3 500 \$, payable en 2027;

QUE la Municipalité autorise la réalisation du projet d'installation du quai, incluant les aménagements complémentaires prévus, soit l'ajout d'un banc et d'un panneau d'interprétation;

QUE monsieur René Dufour, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition et à effectuer les suivis administratifs requis;

QUE la Municipalité autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR – volet 2) de la MRC de Kamouraska pour le financement des éléments complémentaires du projet.

Adoptée à Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 6 juillet 2026.

15. CORRESPONDANCE

15.01 Dépôt d'information – Alliance de l'énergie de l'Est

Le directeur général dépose pour information aux membres du conseil une présentation transmise par la MRC de Kamouraska relativement aux activités de l'Alliance de l'énergie de l'Est.

Conformément aux indications de l'organisme émetteur, cette documentation est destinée à l'usage interne des élus municipaux et des directions générales.

Les membres du conseil en prennent acte.

15.02 Dépôt de la correspondance

Le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité dépose la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil municipal. Celle-ci est consignée au registre de correspondance tenu par la municipalité. Le conseil en prend acte.

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Heure de début :

Heure de fin :

Aucun citoyen n'assiste à la séance

19-07-2026

17. Clôture de la séance

SUR PROPOSITION DE

Claude Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE la séance soit levée à 22 h 02.

Nancy St-Pierre
Mairesse

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier